



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**8 mars 2012 – Mairie de Castelnaudary**

**MEMBRES DE LA CLE PRESENTS :**

➤ **Collège des élus**

- Monsieur Patrick MAUGARD, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Monsieur Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Monsieur Bernard CHABBAL, représentant de la commune de Castelnaudary
- Monsieur Jacques DIMON, représentant de la commune de Pennautier
- Monsieur René DOUCE, représentant de la commune de Ventenac-Cabardès
- Monsieur Bernard FEDOU, représentant de la commune de Bram
- Monsieur André RAYNAUD, représentant de la commune de Lavalette
- Madame Marie-Claude ROUSSEL, représentante de la commune de Lacassaigne
- Monsieur Jean TIRAND, représentant du Syndicat Sud-Occidental des Eaux de la Montagne Noire
- Madame Brigitte VIEU, représentante de la commune d'Alzonne
- Monsieur Jacques CAMBOLIVE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire.
- Monsieur Michel CORNUET, représentant de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
- Monsieur Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac
- Monsieur Bernard GRANIER, représentant de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Fresquel.
- Monsieur Pierre Henry ILHES, représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Aude.
- Madame Magali VERGNES : Conseil Régional

➤ **Collège des usagers :**

- Monsieur Bernard BLANC représentant de Voies Navigables de France (VNF)
- Madame Nathalie MINICUCCI, représentante de la société BRL
- Monsieur Jean-François MONOD, représentant la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Paul PARAIRE, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)

➤ **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

- Madame Muriel DUPASQUIER et Monsieur Stéphane DEFOS, représentants de la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)
- Monsieur Gwénolé LEROUX, représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- Madame Elise GARCIA, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée

- Monsieur Luc BARBE représentant de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur Jean Louis CASSIGNOL représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

<b>MEMBRES DE LA CLE EXCUSES :</b>
------------------------------------

- Madame Aline JALABERT, représentante de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

<b>MEMBRES DE LA CLE ABSENTS :</b>
------------------------------------

- Monsieur Omar AIT MOUH, représentant de la commune de Laurabuc
- Monsieur Jean-Hugues CANTECOR, représentant de la commune de Raissac-sur-Lampy
- Monsieur Bernard ANTHERIEU, représentant de la commune de Lacombe
- Monsieur Guy BONDOUY, représentant de la commune de Saint-Martin-Lalande
- Monsieur Michel BROUSSE, représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Lauragais
- Monsieur Alain CARLES, représentant de la commune de Mas-St-Puelles
- Monsieur Yves GASTO, représentant du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Nicolas NAYRAL, commune de Verdun-Lauragais
- Madame Martine OURLIAC, représentante de la commune de St-Papoul
- Madame, monsieur le représentant de la Fédération Aude Claire
- Madame, monsieur le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aude-COSYLVA (Coopérative des SYLViculteurs Aude)
- Madame, monsieur le représentant de l'association Union Française des Consommateurs
- Monsieur Philippe MAURI, représentant de l'Union Nationale des Représentants des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
- Madame Cécile PASCAL, représentante de la SICA d'irrigation
- Monsieur Gérard ROUANET, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary

<b>PARTICIPANTS HORS CLE :</b>
--------------------------------

Chambre d'Agriculture : Gilles BOYERet Christophe BONEMORT  
 Conseil Général de l'Aude : David MOURET, responsable du service hydraulique  
 Institution des Eaux de la Montagne Noire : Olivier FULLY, directeur.  
 Services techniques de la ville de Castelnaudary : Chantal LIMOUZY, Fabrice NAVARRO, Valérie JARDIN  
 SMMAR : Jacques CHABAUD, Claude CANSINO, technicien de rivière, directeur. Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel

## COMPTE RENDU DE REUNION :

**Patrick MAUGARD, Maire de Castelnaudary, représentant le Conseil Général** accueille l'ensemble des participants et remercie le Président de la CLE d'organiser cette 4<sup>ème</sup> séance plénière à Castelnaudary. Il salue également la présence de Madame VERGNES représentante du Conseil Régional, Jacques CAMBOLIVE représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire, Bernard GRANIER représentant du Syndicat du bassin versant du Fresquel pour lequel il salue le travail réalisé. Patrick MAUGARD indique au Président de la CLE l'intérêt qu'il porte à la démarche de SAGE. Il approuve l'idée d'une séance plénière dédiée au bassin versant du Tréboul. Il indique que de nombreux efforts ont été réalisés par l'ensemble des acteurs de l'eau et qu'il convient de développer de nouvelles actions en sa faveur.

**Jacques DIMON, Président de la CLE** remercie Patrick MAUGARD pour son accueil. Il remercie également l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour de la séance. Le Président indique que le SMMAR va procéder à un appel d'offre afin de mener les études nécessaires aux SAGE de la Haute-vallée de l'Aude, du Fresquel et à la révision en cours du SAGE de la basse vallée de l'Aude. Le cahier des charges et le bureau d'étude retenus seront présentés lors d'une prochaine séance plénière.

**Gilles LORENTE**, indique que cette CLE a pour but de présenter, de discuter et de partager les informations disponibles sur le bassin versant du Tréboul, tant sur le plan écologique, quantitatif que qualitatif. Les interventions seront réalisées par les structures et services concernés : Ville de Castelnaudary, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, DREAL et Agence de l'Eau doivent présenter de manière synthétique les informations disponibles dans chacun de ces domaines. Le SMMAR présentera les liens entre les situations présentées, le fonctionnement du cours d'eau et plus largement celui du bassin versant. Il s'agira ainsi de rapprocher les informations sur l'eau de celles liées à l'aménagement du territoire. Gilles LORENTE indique également la présence de Monsieur CANET, Président de l'association française d'agroforesterie. Monsieur CANET a accepté de présenter les intérêts tant agronomiques qu'écologiques de l'agroforesterie dans la lutte contre les phénomènes d'érosions et de pollution des eaux.

**Principales discussions** menées à la suite des présentations (cf. ppt. en pièces jointes) :

Les analyses réalisées afin de suivre les teneurs en nitrate du cours d'eau démontrent d'importantes variations sur des périodes relativement courtes. Ces valeurs importantes classiquement rencontrées sur des ressources en eau souterraines ont suscité quelques questions et débats. Ces résultats démontrent des transferts rapides, de la parcelle au milieu naturel, sur lequel les mesures sont réalisées.

**Plusieurs membres de la CLE dont Serge VIALETTE et Patrick MAUGARD** se sont étonnés de telles évolutions. Ils ont attiré l'attention des services chargés de réaliser ces suivis en rappelant les conséquences réglementaires de ces mesures. La CLE a également souligné la faiblesse des débits du Tréboul. Patrick MAUGARD a indiqué son attachement à étudier la possibilité de soutenir les étiages de cette rivière afin d'en améliorer les capacités épuratrices.

**Jacques CHABAUD** a indiqué que ce projet figurait dans la convention devant être signée à la fin de la séance plénière entre la profession agricole, les présidents de la CLE, du Syndicat du Fresquel et du SMMAR. (Cf pièces jointes).

**Les producteurs des données (CG, Etat, Agence)** ont confirmé les résultats obtenus. Ils ont indiqué que la superposition des courbes de qualité des eaux (nitrates) et de débits permettrait en effet de mieux visualiser l'interaction des 2 phénomènes. Il convient de retenir que les valeurs maximales sont de plus en plus élevées et qu'elles constituent des valeurs très

importantes pour des eaux superficielles. Les résultats démontrent également une relative homogénéité de la pollution des eaux entre la partie amont et aval du cours d'eau.

**Stéphane DEFOS** indique que ces informations démontrent bien les problèmes et évolutions du cours d'eau et justifient le classement à venir d'une partie du secteur en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.

Concernant les pesticides plus de 400 molécules sont recherchées. Certaines provenant des herbicides sont plus préoccupantes. Les fortes variations enregistrées démontrent comme pour les mesures des nitrates :

- L'absence d'un « bruit de fond » (valeurs seuils des contaminations caractéristique des pollutions diffuses en dessous desquelles il devient très difficile d'agir)
- Une forte sensibilité du bassin versant aux variations de débits et donc à la pluviométrie
- Les liens supposés directes et rapides entre des pratiques (influencées par des conditions climatiques) et les concentrations mesurées

Ces remarques confirment la forte anthropisation des écoulements sur ce bassin versant. Elles démontrent que le milieu naturel réagit assez rapidement aux facteurs ; usages et débits. Elles permettent donc de penser que le développement d'actions tant sur les pratiques, les débits d'étiages du Tréboul et plus globalement l'aménagement du territoire devraient avoir des incidences rapides et efficaces sur la qualité de l'eau. L'absence d'une concentration seuil en dessous de laquelle il serait difficile d'agir (bruit de fond) est également un point positif à prendre en compte.

**Pour Elise GARCIA, représentante de l'Agence de l'Eau**, ces analyses démontrent la très forte dégradation qualitative des eaux du Tréboul et la nécessité de développer des actions de reconquêtes. Celles-ci doivent être menées à l'échelle du bassin versant par chacun des acteurs concernés et notamment les exploitants agricoles mais également sur les berges du Tréboul dont les capacités écologiques sont beaucoup trop limitées. Il convient d'engager à ce sujet des actions spécifiques visant à encourager les efforts réalisés par tous sur l'ensemble du bassin.

**La présentation de Jacques CHABAUD** visait à démontrer les liens entre les questions d'aménagements de ce bassin versant et les résultats des analyses, les phénomènes d'inondations et de coulées de boue. La reconstitution de haies, le développement de bandes enherbées, de zones tampons et d'une ripisylve de qualité tant sur les cours d'eau que sur les fossés de drainage permettront d'inverser les tendances présentées par les services chargés du contrôle de la qualité des eaux.

**L'ensemble des membres de la CLE** ont validé cette nécessité. Les mesures prévues au sein de la convention entre le monde agricole (ADAOA/SICA/CA11), les collectivités gestionnaires des bassins versants (SMMAR, Syndicat du bassin versant du Fresquel) et la CLE intègrent cette question et peuvent être menées assez rapidement.

**Bernard CHABBAL conseiller municipal de la ville de Castelnaudary et Fabrice NAVARRO chargé des questions eau assainissement** ont présenté les nouvelles contraintes de rejets pour la station d'épuration de Molinier et les nouvelles actions de la Ville en faveur de l'assainissement.

Dans un contexte règlementaire contraignant, la ville :

- ✓ Améliore la couverture du territoire en assainissement collectif dans le cadre de son schéma Directeur d'assainissement
- ✓ Met en œuvre les moyens nécessaires à la réduction des charges de pollution entrant dans son système d'assainissement

- ✓ Aménage et met aux normes sa station d'épuration principale
- ✓ Envisage de reconvertir sa station d'épuration secondaire à des fins de mutualisation des moyens si les capacités disponibles sont suffisantes
- ✓ Est consciente de l'importance de la qualité écologique des cours d'eau et se veut motrice pour sa reconquête tout en restant à son échelle territoriale et dans les limites de ses compétences

**Stéphane DEFOS** indique que les efforts réalisés par la ville de Castelnaudary constituent une avancée très appréciable vis-à-vis de la qualité des milieux naturels. Les effets de ces actions démontrent que le milieu peut réagir assez rapidement. Il indique néanmoins que d'autres stations d'épurations sont présentes sur le bassin versant et que les efforts doivent être généralisés à l'ensemble de ces installations.

**Valérie JARDIN responsable du service espace vert de la commune de Castelnaudary** a présenté les mesures menées par la commune en faveur de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Réalisés sur des surfaces imperméables le lessivage de ces produits lors des épisodes pluvieux est supposé important. La ville de Castelnaudary est l'une des quelques communes Audoises engagées dans un plan « zéro phyto ». Des efforts sont également réalisés en faveur de l'information et de la sensibilisation des citoyens.

**Olivier LORETTE, directeur de l'Etablissement Public Local Pierre Paul Riquet (Lycée agricole de Castelnaudary)** a expliqué que l'établissement est riverain du Tréboul et membre de l'ADAO. Il propose d'engager des partenariats avec l'établissement en faveur des sujets discutés. Les formations des adultes professionnels ou non (jardiniers amateurs par ex.) pourraient être adaptées à la situation locale et servir de support pédagogique. L'exploitation agricole du lycée pourrait servir de vitrine, de lieu d'échanges et de démonstration.

La CLE confirme également la nécessité d'intégrer toutes les questions et pistes d'actions discutées dans les démarches d'aménagement du territoire. **Pierre Henri ILHES, Président du SMMAR**, également présent aux CLE de la Haute et de la Basse vallée de l'Aude a souligné que l'intégration des thématiques « eau » au sein des documents de planification du territoire tels que les SCOT était une question récurrente. Il estime que la convention devant être signée entre la CLE, le Syndicat du Fresquel, le monde agricole et le SMMAR démontre une ambition commune et des projets concrets.

**Magali VERGNE, représentante du Conseil Régional** a souligné la qualité des débats. Elle approuve la nécessité de rapprocher les politiques « d'aménagement du territoire » et les « politiques eau ». Elle indique que le Conseil Régional est très intéressé par ce type de démarche conciliant l'économie des territoires, la formation des jeunes et des professionnels, l'aménagement du territoire et la protection des ressources et des milieux aquatiques. La représentante de la Région a également salué les efforts réalisés tant sur les zones agricoles que non agricoles mais invitent chacun à poursuivre afin de reconquérir la qualité des milieux aquatiques.

**Alain CANET président l'Association Française d'AgroForesterie(AFAF)** a présenté les principes de l'agroforesterie et l'intérêt de la développer. Au-delà des intérêts au titre de la protection de l'environnement cette présentation a également démontré l'intérêt économique et agronomique pour les exploitations volontaires.